

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE**  
**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2014- DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Etaient présents :** M. WINOCOUR Marc ; M.STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LAINE Angèle ; Mme. MILLION FONTAINE Anne ; M. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. PIBOULEAU Jean-Pierre, M. LAMBERT Yves

**Absent excusé :** Mme. LASSUS Mélanie représentée par M. CHABOCHE Alain  
M. SPORTES Alain représentée par M. WINOCOUR Marc

**Secrétaire de séance :** Mme. LAINE Angèle

**Ordre du jour :**

- - Délibération complémentaire à la prescription du PLU prise le 24 juin 2014
- Vote de la taxe d'aménagement
- Délibération rectificative suite à erreur matérielle concernant le montant maximale de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement communal)
- Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public pour les tournages de cinéma
- Délibération portant création d'emploi temporaire de 2 agents recenseurs
- Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal du recensement de la population 2015
- Délibération portant création d'emploi d'un agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en remplacement d'un agent indisponible
- Désignation du délégué titulaire du SILY et son suppléant
- Délibération pour avis sur le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SYRAE 2013 et SAUR 2013)
- Délibération pour avis sur le rapport annuel du délégataire sur le service public d'élimination des déchets ménagers (Cœur d'Yvelines 2013)
- Délibération pour avis sur le rapport annuel de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées CLECT 2014
- Délibération pour avis sur le rapport annuel de la distribution électrique 2013 (SEY 78)
- Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale

**Questions diverses**

**QUESTIONS DIVERSES**

→ Adoption à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2014.

➤ **QUESTION N° 1 – Délibération complémentaire à la prescription du PLU prise le 24 juin 2014**

le Conseil Municipal est invité à compléter la délibération du 24 juin 2014 concernant les objectifs et les modalités de concertation de l'élaboration du PLU. Un registre est dès à présent mis à la disposition des habitants de Grosrouvre, en mairie pour y consigner les remarques ou requêtes au cours de la procédure ; ce registre ne se substituant pas à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 2 – Vote de la taxe d'aménagement**

Le conseil municipal peut fixer le taux de la taxe d'aménagement entre 1% et 5% sur son territoire et décide de maintenir sur l'ensemble de son territoire, un taux de 5% (précédent délibération de 2011 – taux à 5%).

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans reconductible.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 3 – Délibération rectificative suite à erreur matérielle concernant le montant maximale de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement communal)**

Une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération précitée, indiquant que le forfait retenu pour cette taxe serait de 4000€ pour les constructions nouvelles ou 3000€ pour les constructions anciennes et que les frais de raccordement des particuliers pourraient être déduits de ce forfait,

Or, le conseil municipal ayant statué sur les précédents forfaits en intégrant la déduction des frais de raccordement du domaine privé, il convient désormais de fixer de nouveaux montants

Ainsi, pour rectifier cette erreur, il convient de rectifier la délibération du 28/03/2014 en fixant les montants suivants :

- Montant de la PFAC pour les nouvelles constructions ( particuliers et professionnelles) : 2000€
- Montant de la PFAC pour les constructions existantes : (particuliers et professionnels) : 1000€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 4 - - Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public pour les tournages de cinéma  
Question reportée

Le Conseil Municipal prend acte

- QUESTION N° 5 Délibération portant création d'emploi temporaire de 2 agents recenseurs  
Le conseil municipal décide la création de 2 emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers allant de mi-janvier à mi-février en raison des opération du recensement de la population

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 6 Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal du recensement de la population 2015  
Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur Frédérick CAZERES, Secrétaire de Mairie en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui un agent de la commune,  
du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 28 février 2015.

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- QUESTION N° 7 Délibération portant création d'emploi d'un agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en remplacement d'un agent indisponible  
Le Conseil municipal décide en raison l'indisponibilité pour longue maladie de l'un de ses agents la création d'un poste d'agent technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35).

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- QUESTION N° 8 Désignation du délégué titulaire du SILY et son suppléant  
Vu la candidature de Madame Anne COMBE et après avoir procédé au vote, Madame Anne COMBE est élue délégué titulaire et Monsieur Marc WINOCOUR son suppléant à l'unanimité des votants (15)

- QUESTION N° 9 avis sur le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SYRAE 2013 et SAUR 2013(commune))  
Le conseil municipal prends acte des rapports annuels de la SAUR 2013 (Commune) et du SYRAE concernant l'exécution des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013 et EMET un avis favorable concernant ceux-ci.

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- QUESTION N° 10 Délibération pour avis sur le rapport annuel du délégataire sur le service public d'élimination des déchets ménagers (Cœur d'Yvelines 2013 )  
Le Conseil Municipal, prends acte du rapport annuel de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines concernant l'exécution du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2013 et émet un avis favorable concernant celui-ci

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- QUESTION N° 11 Délibération pour avis sur le rapport annuel de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées  
Le Conseil Municipal, prends acte du rapport annuel de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines concernant la CLECT pour l'exercice 2014 et émet un avis favorable concernant celui-ci

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- **QUESTION N° 12 Délibération pour avis sur le rapport annuel de la distribution électrique 2013**  
Le Conseil Municipal, prends acte du rapport annuel du SEY concernant la distribution électrique pour l'exercice 2013 et émet un avis favorable concernant celui-ci.

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

- **QUESTION N° 13 Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale**  
Le Conseil Municipal  
S'INTERROGE sur les objectifs du projet du schéma régional et particulièrement sur sa capacité d'optimiser l'organisation territoriale de structures intercommunales à de telles échelles de population qui viserait à :  
« ... renforcer l'efficacité des services publics locaux et à mieux maîtriser les coûts de l'action publique. »  
« ....conserver les liens de proximité entre les territoires et leurs habitants, qui s'étendent à toutes les activités de la vie quotidienne. Ceux-ci sont en effet des éléments de cohésion sociale qui permettent aux franciliens de se sentir pleinement appartenir à leur environnement. »
- S'ALARME de l'avenir du territoire francilien qui pourrai être «... amenés à évoluer, modifiant ainsi le visage actuel de la région francilienne. Les regroupements ambitieux du schéma sont ainsi également le fruit d'une anticipation mesurée du potentiel de développement des territoires à moyen terme, notamment en matière de développement économique, et d'évolution des bassins de vie. »
- EMET par conséquent, un avis défavorable sur l'économie générale du projet
- REAFFIRME sa volonté pour que le périmètre de la CCCY soit pérenne afin de permettre à cette intercommunalité récente de structurer et finaliser son projet de territoire et de respecter, ainsi, les engagements des élus auprès de leurs populations.

Le Conseil Municipal approuve l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- coupures ERDF : suite à de nombreuses remontées des habitants, la mairie a sollicité un rendez-vous avec le référent technique d'ERDF et celui-ci s'est engagé à transmettre une réponse écrite à la mairie concernant le diagnostic et les solutions envisagées pour résoudre ces problèmes.
- les prochaines élections cantonales se dérouleront les 22 et 31 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Grosrouvre, le 18 novembre 2014

Le Maire,  
Marc WINOCOUR

